



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33

\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

01 JUIN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

30 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjointes,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,  
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,  
Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES  
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

**Absents** :

M. LEPUT,

**Secrétaire de séance** : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12  
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-27

OBJET

**AUTORISATION POUR UN MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA  
RENOUVELLEMENT ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASÉ GÉNÉRAL LECLERC**

M. DOAN informe que dans le cadre de sa nouvelle politique de gestion et de maîtrise des consommations énergétiques, la Ville du Pecq a décidé d'entreprendre la rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc sis 6 place de l'Ermitage.

La Ville a fait réaliser au préalable des études visant à s'assurer de la pertinence et de la faisabilité d'une rénovation énergétique de cet équipement.

Ce projet de rénovation du gymnase Général Leclerc s'inscrit également dans le cadre plus large de la requalification du quartier de l'Ermitage.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a donc été conclu le 17 février 2023, avec le cabinet LE GUYADER ENGINEERING ARCHITECTURE (LEA ARCHITECTES).

Les travaux concernent :

- La révision de la toiture,
- Le remplacement des menuiseries extérieures, la mise en place d'une isolation thermique extérieure,
- La modernisation du système de chauffage,
- La mise en place d'un faux plafond ainsi que le remplacement des éclairages fluo compact par des éclairages LED avec optimisation des commandes.

En phase Avant-Projet-Définitif (A.P.D.), le montant global prévisionnel des travaux a été estimé à 460 150 € HT par le maître d'œuvre de l'opération.

Il est proposé d'autoriser l'engagement de la procédure puis l'attribution des différents lots du marché dont l'estimation figure ci-dessous dans la limite maximum de 506 165 € HT soit d'un dépassement global du coût prévisionnel d'opération de 10%.

Le marché sera décomposé en 9 lots dont les montants – assortis d'un taux de tolérance de 10% - sont estimés comme suit :

Lot(s)	Désignation	Estimation (H.T.)
01	Menuiseries extérieures	91 879 €
02	Etanchéité	27 214 €
03	Electricité	17 278 €
04	Faux Plafonds	49 806 €
05	Façades – installation de chantier	265 772€
06	Métallerie	5 445 €
07	Peinture	23 730€
08	VRD	13 160€
09	Gros Œuvre (reprise escalier)	11 880 €

Chaque lot fera l'objet d'un lot séparé.

La procédure utilisée sera une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

M. DOAN rappelle que par délibération N° 22-2-6 du 6 avril 2022, le Conseil Municipal a donné délégation d'attribution à Madame le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales pour : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés

Accusé de réception en préfecture  
7867600050200522125  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le montant global maximum du marché étant supérieur à 500 000 € HT, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire engager la procédure de consultation puis attribuer et signer chacun des lots du marché de travaux de rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'engager la procédure de consultation puis d'attribuer chaque lot du marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc,

Considérant la nécessité de donner une délégation à Madame le Maire pour engager la procédure de consultation, attribuer puis signer pour chaque lot le marché de travaux de rénovation énergétique du gymnase Général Leclerc, le montant de celui-ci n'entrant pas dans la délégation permanente accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 15 mai 2023,

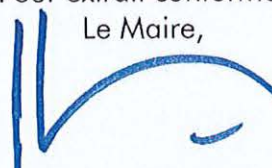
Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

**AUTORISE** Madame le Maire à engager la procédure de consultation et prendre toute décision concernant la préparation, la passation ainsi que l'attribution d'un marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer chaque lot de marché pour la rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc dans les conditions financières décrites ci-dessus.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20230524-23-3-27-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2023  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

